

frais des contributions

Par coloradoblvd, le 05/02/2021 à 23:02

Bonjour maître

La résidence de mes enfants sont fixés chez mon ex. Moi, j'ai pas d'exercice l'autorité parentale.

J'ai le droit de visit une semaine sur deux de mercredi après-midi, 1,3,5 semaine de week-end et la moitié vacances.

Je verse 100 euros de la pension alimentaire par mois.

Mon ex m'a demandé de payer la moitié pour le contributions des enfants.

Parce qu'ils vont l'école privée (très cher)

Je connais pas les revenus de mon ex.

Même si j'ai pas l'autorité parentale, Je dois payer la moitié ?